



Procès-verbal
Séance du 24 avril 2024

<p>Convocation du 19/04/2024</p> <p>Nombre de conseillers en exercice : 19</p> <p>Nombre de conseillers présents : 14</p> <p>Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, la liste des délibérations est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet le 2 mai 2024</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre du mois d'avril, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de Varennes-sur-Loire, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 19 avril 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Gilles TALLUAU, Maire.</p> <p>Présent(e)s : Jean-Luc JOULIN, Christine JOUSSELIN, Daniel POIRIER, Chantal RÉQUILLARD, Brigitte SAINT-CAST, Dominique GOURIER, Jean-Claude DOUAUD, Laurent DINAND, Murielle CHAPU, Peggy LEFIEF, Gaëlle BILLARD, Didier TABOURIER, Marietta LUCAS.</p> <p>Absents excusés : Sylvie BELLANGER, Éric JAMET, Sylvie GLET, Samuel LECHAT, Patrice MOËNS.</p>
---	--

Les adjoints et les conseillers municipaux dont les noms suivent ont donné, à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- Mme Sylvie BELLANGER a donné pouvoir à Mme Christine JOUSSELIN
- M. Éric JAMET a donné pouvoir à Mme Murielle CHAPU
- Mme Sylvie GLET a donné pouvoir à Mme Gaëlle BILLARD

Sur la proposition de Monsieur le Maire, Laurent DINAND est désigné secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR

- 01 – Approbation du Procès-verbal de la séance du 3 avril 2024
- 02 – SIEML : Convention d'adhésion au service de conseil en énergie
- 03 – Concertation publique pour l'intégration des zones humides dans le PLUi
- 04 – Avenant au contrat d'assurance de la commune
- 05 – Tarif de mise à disposition de l'espace autour des vestiaires du stade
- 06 – Montant du loyer du logement situé au 2^{ème} étage du « 20 place du Jeu de Paume »
- 07 – Montant du loyer du local situé rue des Sabotiers
- 08 – Compte-rendu de la commission « bâtiments » du 12 avril 2024
- 09 – Compte-rendu de la commission « voirie » du 17 avril 2024
- 11 – Décisions prises par le maire par délégation
- 12 – Questions diverses :
 - Invitation à l'installation de la fleuriste le 16/05/2024 à 18h30
 - Invitation à l'inauguration du jeu de boule de fort de la société « l'Avenir » le 31/05/2024 à 17h30

D20240424-01-Approbation du PV du 3 avril 2024
Acte 6.4 Libertés publiques – Autres actes réglementaires

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 3 AVRIL 2024

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Monsieur le Maire soumet à l'approbation le procès-verbal de la séance du 3 avril 2024, qui a été préalablement adressé à chaque conseiller.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 3 avril 2024.



D20240424-02-SIEMLconseilEnEnergie

Acte 5.7.7 Institution et vie politique – Intercommunalité – Conventions

Convention d'adhésion au dispositif de conseil en énergie du SIEML

Le dispositif de conseil en énergie permet de **mutualiser** entre plusieurs collectivités de petite et moyenne taille un **technicien spécialiste de l'énergie du bâtiment**.

Les collectivités qui adhèrent au dispositif de conseiller en énergie du Siéml disposent d'un accompagnement et de compétences spécifiques pour travailler en cohérence sur toutes les étapes d'un projet de construction ou de rénovation énergétique de leur patrimoine communal.

Le conseiller en énergie est une personne ressource qui permet d'élaborer une stratégie globale d'intervention sur le patrimoine de la collectivité.

Les missions du conseiller en énergie sont les suivantes :

- sensibiliser et former les équipes communales ou intercommunales
- mettre en réseau les élus et les techniciens
- réaliser et mettre à jour un inventaire du patrimoine
- suivre les consommations et dépenses énergétiques
- élaborer un programme pluriannuel d'actions
- accompagner la collectivité sur l'ensemble des projets relatifs à l'énergie

Pour adhérer à ce service, une **convention bilatérale d'une durée de 3 ans** est signée entre le Siéml et la collectivité afin d'acter les conditions techniques, administratives et financières.

La participation financière de la commune
Commune ayant une population < 10 000 habitants

PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ			
Collectivités éligibles	Commune pour laquelle le Siéml bénéficie de la TCCFE	Commune bénéficiaire de la TCCFE	Commune pour laquelle le Siéml bénéficie en partie de la TCCFE
Pour les communes ayant une population < 10 000 hab.	0,50 € / hab / an	0,65 € / hab / an	[0,50 € / hab / an pour les communes déléguées pour lesquelles le Siéml bénéficie de la TCCFE] + [0,65 € / hab / an pour les communes déléguées bénéficiaires de la TCCFE]

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** d'adhérer au dispositif de conseil en énergie proposé par le SIEML.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention avec le SIEML pour une durée de 3 ans moyennant une redevance de 0,50 € par habitant, soit 961,00 euros.

Concertation publique pour l'intégration des zones humides dans le PLUi

Monsieur le Maire expose que la délibération n° 2023-081 DC du Conseil Communautaire en date du 06 Juillet 2023 portant sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Saumur Loire Développement : Révision allégée n°1 – Intégration des zones humides : Prescription, objectifs et modalités de concertation a été reçue en mairie pour affichage pour une durée d'un mois.

La communauté d'agglomération doit commencer la concertation publique en vue d'intégrer les zones humides dans le PLUi Saumur Loire Développement approuvé par le conseil communautaire le 5 mars 2020.

Un registre de concertation sera tenu à disposition du public durant toute la concertation ainsi que le dossier s'y rapportant.



D20240424-03-Assurance

Acte 1.4.2 Commande publique – Autres contrats – Autres contrats

EVOLUTION DU CONTRAT D'ASSURANCE
Signature d'un avenant

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu le 28 mars 2024 de la Caisse Régionale d'Assurances Mutuelle Agricole Bretagne-Pays de la Loire informant de l'évolution des garanties du contrat face aux nouveaux risques (cyberattaques, sinistres liés à une catastrophe naturelle, épidémies, clarification des modalités de traitement des réclamations).

L'intégralité des évolutions fait l'objet d'un avenant, sans aucune incidence sur le montant de la cotisation annuelle.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la proposition d'avenant au contrat d'assurance de la commune
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à le signer.

D20240424-04-TarifStade

Acte 3.3 Domaine et patrimoine – Locations

Mise à disposition de l'espace autour des vestiaires du stade

Monsieur le Maire expose qu'il a été saisi de deux demandes de mise à disposition exceptionnelle de l'espace autour des vestiaires du stade pour les week-ends des 11-12 mai et 18-19 mai 2024.

Il précise que les festivités auront lieu à l'extérieur, sous un barnum - qui ne sera pas démonté entre les deux week-ends - et qu'il s'agit uniquement de permettre l'accès à l'eau, à l'électricité et aux sanitaires. Le club de football a été consulté et a émis un avis favorable.

Il demande aux membres présents leur avis au sujet de ces demandes, d'une part, et, en cas d'accord, de fixer un tarif spécial pour les mises à disposition d'autre part.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** la mise à disposition, à titre exceptionnel, de l'espace autour des vestiaires du stade, à l'occasion des fêtes d'anniversaires, pour les week-ends des 11-12 et 18-19 mai 2024,
- **FIXE** à 100 euros par week-end le tarif de cette mise à disposition.

D20240424-05-Loyer20placeDuJeuDePaume2ème

Acte 3.3 Domaine et patrimoine – Locations

LOYER de l'APPARTEMENT
2^{ème} étage - 20 place du Jeu de Paume

Monsieur le Maire expose aux membres présents qu'au départ du dernier locataire, l'appartement situé au 2^{ème} étage du « 20 place du Jeu de Paume » a été complètement rénové. Les peintures ont été refaites, tous les radiateurs, le chauffe-eau, le meuble de sous évier ainsi que le robinet de cuisine ont été changés et le velux de la chambre va être remplacé.

Il propose de porter le montant du loyer de base à **320 €** mensuel.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **FIXE** à **320 €**, charges non comprises, le montant du loyer mensuel de l'appartement situé au 2^{ème} étage du « 20 place du Jeu de Paume ».



D20240424-06-LoyerLocalSabotiers
Acte 3.3 Domaine et patrimoine – Locations

Location du local rue des Sabotiers (Cadastré AB 323)

Vu la délibération du 19/09/2018 décidant l'acquisition de la propriété bâtie et du terrain cadastrés, AB 323 et AB 573, situés rue des Sabotiers,

Monsieur le Maire informe les membres présents que Monsieur Franck BARRY a fait savoir qu'il est intéressé pour louer le local cadastré section AB parcelle 323, d'une contenance de 24 ca.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **FIXE** le montant du loyer à **50,00 euros mensuels**, redevance d'enlèvement des ordures ménagères comprise.

Un bail de location sera signé entre la commune et Monsieur Franck BARRY à compter du 1^{er} mai 2024.

Compte-rendu de la commission « bâtiments » du 12 avril 2024 (Par Monsieur Daniel POIRIER, adjoint en charge des bâtiments)

- **Analyse des offres du chauffage de la salle des loisirs**

Afin de permettre aux membres du conseil municipal de s'exprimer librement, Monsieur le Maire quitte la salle de réunion.

Trois entreprises ont été consultées et ont transmis leur offre pour le remplacement du chauffage de la salle des loisirs.

- SARL PELLETIER ENERGIES & CHAUFFAGE
- DEBERNARD HABITAT
- KALIFROID

Après analyse, la commission propose de retenir l'entreprise KALIFROID pour un montant de 98 890,82 € HT. Le conseil municipal valide à l'unanimité la proposition de la commission des bâtiments.

Monsieur le Maire rejoint la réunion.

- **Zones d'Accélération des Energies Renouvelables**

Les Communes doivent faire parvenir au Préfet leurs zones ZAEnR pour le 31 décembre 2024. La Commune doit définir les zones et l'AGGLO va préparer la cartographie.

Les propositions faites sont les suivantes :

- o panneaux photovoltaïques : sur les bâtiments communaux (ateliers municipaux) – le bâtiment mis à disposition du comité des fêtes, la salle des loisirs, l'école, la salle des sports, la cantine, les vestiaires du stade.
- o ombrières : sur le futur parking du stade sur le terrain acheté par la commune à Hervé BRICOT et sur le parking de l'espace Chavigny, sur le futur parking de la rue de Launay, sur une partie du parking du cimetière et sur le parking de la salle de sports.

Du stockage d'énergie ou un champ de panneaux photovoltaïques pourrait être prévu sur l'ancienne décharge de la rue de Gaure : un champ photovoltaïque doit faire 1 ha minimum et la commune dispose d'1 ha 01 a 80 ca.



Pas de projet de méthanisation car nous sommes surtout en zone de maraîchage et il y a peu d'élevage sur la commune, ni d'éoliennes notre commune étant classée au patrimoine mondial de l'Unesco et sa qualité paysagère ne permet pas d'envisager d'implantation d'ENR éolien.

- **Travaux du foyer des jeunes**

Lors de la pose d'un velux, l'entreprise a collé les ardoises au moyen de silicone. Après intervention de l'architecte, le silicone a été remplacé par des crochets.

- **Travaux d'extension et de rénovation de l'agence postale communale**

Une liste d'entreprises a été adressée à l'architecte en vue de la mise en concurrence.

- o lot démolition gros œuvre : LANGE 2L – GUIOCHEAU, EGCEA (intervenue à VIVADO)
- o lot menuiserie : ARTISAN DU BOIS, DUANDIN CONCEPT, POZ ALU
- o Lot plâtrerie : CHRIS RENOV, EGDC (intervenue à VIVADO) Ets COIGNARD
- o lot électricité : PEARSON, PELLETIER, DEBERNARD
- o lot revêtement de sols, peintures : CHRIS RENOV, CHAUVAT, CHUDEAU

Pendant les travaux, l'agence postale devait déménager dans la grande salle du rez-de-chaussée de la mairie. Mais finalement, face aux craintes formulées par le personnel quant à la sécurité, le bureau sera installé dans la petite salle attenante à l'accueil, qui pourra facilement être aménagée de façon pouvoir respecter la confidentialité et qui présente, en outre, l'avantage d'être déjà équipée informatiquement.

- **Travaux prévus cette année**

Des devis ont été sollicités auprès d'API et de NEXT SYSTEM pour remplacer les alarmes de la mairie et de l'atelier :

- devis API pour ateliers : 1 901,15 € HT
- devis NEXT SYSTMEM pour ateliers : 2 409,92 € HT
- devis API (groupe protection sécurité) pour mairie : 1 786,00 € HT

La commission propose de retenir les devis d'API.

Deux entreprises ont établi des devis pour la motorisation des portails du local comité des fêtes et de la salle des loisirs :

- devis ROBERT FREDERIC à DAMPIERRE :
 - o 3 302,68 €HT pour le local du comité des fêtes
 - o 3 296,77 € HT pour la salle des loisirs
- devis FORTIER : un seul devis pour les deux portails : 7 200 € HT
 - o 1 600,00 €HT pour le local du comité des fêtes
 - o 2 000,00 € HT pour la salle des loisirs

Le comité des fêtes participera à hauteur de 50 % pour la motorisation du portail d'accès au local qui leur est mis à disposition.

**Compte-rendu de la commission « voirie » du 17 avril 2024****Programme voirie 2024**

	ATP (HT)	JUSTEAU (HT)
Travaux préparatoires	1 165,00 €	1 253,56 €
Rue de l'Echeneau	9 254,00 €	8 970,00 €
Rue de la Croix Piot	16 531,00 €	15 076,50 €
Rue du Sault	3 213,00 €	1 702,50 €
Rue de la Prée	1 280,00 €	807,37 €
Travaux de PATA	9 650,00 €	8 431,50 €
Sous total :	41 093,00 €	36 241,43 €

Programme voirie 2025

Chemin des Redouets	19 280,00 €	15 744,58 €
Total programme années 2024 & 2025	60 373,00 €	51 986,01 €

L'entreprise JUSTEAU est retenue pour 36 241,43 € HT, soit 43 489,72 € TTC.

Monsieur le maire souhaite commencer à prévenir les habitants du chemin des Redouets dès cette année.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par délibération et concernant les affaires relevant des articles L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Numéro	Date de signature	Signataire	Domaine	Objet	Bénéficiaire	Montant HT
2024-04-12/3.3	22/04/2024	Gilles TALLUAU	Domaine et patrimoine – Locations	Restitution de la caution du logement 20 place du Jeu de Paume – 2ème	M. Stephen MONORY	285,00 €
2024-04-13/3.3	22/04/2024	Gilles TALLUAU	Domaine et patrimoine – Locations	Restitution de la caution du logement 4 rue du Dr Terrien – 2ème	M. GOULET Clément	246,00 €
2024-04-14/3.5.8	24/04/2024	Gilles TALLUAU	Domaine et patrimoine – Autres actes de gestion du domaine public	Indemnisation de dégâts sur les abords du stade lors de travaux par l'entreprise ETH Telecom	Commune	500,00 €

**Questions diverses :**

- Madame MERCUN invite les membres du conseil municipal et le personnel communal à l'ouverture de son commerce de fleurs le jeudi 16/05/2024 à 18h30.
- Les conseiller(e)s sont invité(e)s à l'inauguration du jeu de boule de fort rénové de la société « l'Avenir » le vendredi 31/05/2024 à 17h30.
- L'achat de l'ensemble immobilier PERMANN de la rue de la Gare a été signé aujourd'hui à l'office notarial de Bourgueil. Il semblerait que Madame Dallerit a déménagé.
- Monsieur le Maire informe que 500 dentistes vont recevoir une annonce les informant que la commune est en recherche de dentistes. Les docteurs Tardy et Girault aident également activement à la recherche d'un(e) remplaçant(e) pour le docteur Laurence NALIN. Les étudiants en médecine sont notamment informés par e-mails.
- La commune de Varennes-sur-Loire a été citée par Monsieur Gérard DARMANIN, Ministre de l'Intérieur, à l'occasion d'une réunion qui s'est tenue place Beauvau en présence de la moitié des membres du Gouvernement. Le propos portait sur les effets de seuil qui ont conduit à faire perdre 95 000 euros de dotation à la commune pour un habitant.
- La séance du conseil municipal du mois de juillet sera reportée au jeudi 11 juillet.

Tour de table :

Monsieur Didier TABOURIER signale que les reprises de voirie ont été effectuées jusqu'à la rue du Fief aux Basses Rues mais pas dans la rue des Basses Rues. Il ajoute que les fossés ont besoin d'être curés dans cette rue également.

Madame Christine JOUSSELIN : La procédure de reprise des concessions dans le cimetière touche à sa fin et la commune va pouvoir reprendre une vingtaine de sépultures pour environ 15 000 euros.

Les bénévoles qui assurent l'aide aux devoirs (CLAS) se plaignent du manque de discipline, d'obéissance et de respect de la part des enfants. Ils s'épuisent et sont atterrés par leur violence verbale. Ils déplorent également le manque total de contact avec les enseignants. Deux bénévoles, qui sont pourtant des anciennes institutrices, sont prêtes à jeter l'éponge. Monsieur le Maire souhaiterait que la commission jeunesse et les bénévoles du CLAS assistent aux conseils d'école. Il ne veut plus entendre parler des travaux d'entretien à réaliser dans l'école lors de ces réunions, les conseils d'école ne sont pas faits pour ça ! Une rencontre avec la directrice, un agent technique et les élus aura lieu pour organiser ce genre de travaux. L'assemblée générale de Vivado aura lieu le 24 mai 2024 à Allonnes. Une convocation sera envoyée.

Monsieur Daniel POIRIER : Pendant que des photos des travaux sont projetées, il annonce que le planning des travaux du foyer a pris quinze jours de retard en raison des ponts du mois de mai. Pendant les travaux des logements de la rue de la Loire, une fosse a été découverte et des problèmes ont fait leur apparition avec les micropieux.

Monsieur Jean-Luc JOULIN a participé à une réunion sur les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) à La Ménitrie. Ces plans concernent les risques inondation, technologiques et radiologiques, transport de matières dangereuses, feux de forêts etc ... Les PCS rédigés avant 2020 ne sont plus à jour et on commence à parler de PCS intercommunaux. En effet, en cas de rupture de digue de la Loire, ce sont 70 000 habitants qu'il faudra évacuer. L'établissement public Loire et la communauté d'agglomération sont prêts à aider les communes à mettre leur PCS à jour.

Les travaux d'entretien de la voirie sont réalisés à 80 %. Le fauchage démarrera dans le courant de la semaine prochaine.

Madame Gaëlle BILLARD : beaucoup de jeunes fréquent le city stade et un après-midi elle a entendu le défibrillateur sonner 7 ou 8 fois en une heure. Elle suggère de faire passer une information sur l'importance de cet équipement par le biais de vivado.

Madame Murielle CHAPU : elle demande si le Maire a du poids par rapport à certains véhicules non autorisés (des poids lourds et des autocars), qui s'engagent malgré tout sur le pont de Montsoreau et qui obligent les automobilistes à reculer pour leur permettre de passer. Elle a des photos qui permettent de voir les plaques d'immatriculation. Si les plaques sont lisibles, Monsieur le Maire va les signaler à la gendarmerie et aux employeurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h25.

**Délibérations du 24 avril 2024**

Numéro	Date	Nomenclature	Code	Thème	Objet
D20240424-01	24/04/2024	Libertés publiques	6.4	Autres actes réglementaires	Approbation du Procès-verbal de la séance du 3 avril 2024
D20240424-02	24/04/2024	Institutions et vie politique	5.7.7	Intercommunalité- Conventions	SIEML : Convention conseil en énergie
D20240424-03	24/04/2024	Commande publique	1.4.2	Autres contrats	Avenant au contrat d'assurance
D20240424-04	24/04/2024	Domaine et patrimoine	3.3	Locations	Tarif de mise à disposition de l'espace autour des vestiaires du stade
D20240424-05	24/04/2024	Domaine et patrimoine	3.3	Locations	Montant du loyer du logement 20 place du Jeu de Paume
D20240424-06	24/04/2024	Domaine et patrimoine	3.3	Locations	Montant du loyer du local rue des Sabotiers

Liste des membres présents

TALLUAU Gilles Maire	Présent
BELLANGER Sylvie 1 ^{ère} adjointe	Absente excusée
JOULIN Jean-Luc 2 ^{ème} adjoint	Présent
JOUSSELIN Christine 3 ^{ème} adjointe	Présente
POIRIER Daniel 4 ^{ème} adjoint	Présent
RÉQUILLARD Chantal Conseillère municipale	Présente
SAINT-CAST Brigitte Conseillère municipale	Présente
GOURIER Dominique Conseiller municipal	Présent
DOUAUD Jean-Claude Conseiller municipal	Absent
JAMET Éric Conseiller municipal	Absent excusé
DINAND Laurent Conseiller municipal	Présent
CHAPU Murielle Conseillère municipale	Présente
LEFIEF Peggy Conseillère municipale	Présente
GLET Sylvie Conseillère municipale	Absente excusée
LECHAT Samuel Conseiller municipal	Absent excusé
BILLARD Gaëlle Conseillère municipale	Présente
TABOURIER Didier Conseiller municipal	Présent
MOËNS Patrice Conseiller municipal	Absent excusé
LUCAS Marietta Conseillère municipale	Présente

Le secrétaire de séance,

Laurent DINAND

Le Maire,

Gilles TALLIAU